

EB11.R40 Développement et concentration des efforts dans le domaine social

Le Conseil Exécutif

1. PREND ACTE de la résolution 434 A (XIV) du Conseil Economique et Social relative au développement et à la concentration des efforts de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans le domaine social, ainsi que du rapport préliminaire sur la situation sociale dans le monde, adressé au Conseil Economique et Social et distribué par l'Organisation des Nations Unies ; ²⁹

2. PREND ACTE du rapport du Directeur général sur la collaboration avec les institutions qu'intéresse l'établissement du programme d'action pratique concertée dans ce domaine, que propose la résolution 535 (VI) de l'Assemblée générale ;
3. INVITE le Directeur général à adresser une communication aux Etats Membres pour appeler leur attention sur la résolution susmentionnée du Conseil Economique et Social et pour les prier de présenter des propositions et des recommandations concernant l'établissement du programme envisagé et le rapport sur la situation sociale dans le monde ; et, en outre,
4. PRIE le Directeur général de présenter, à la Sixième Assemblée Mondiale de la Santé, les résultats obtenus à la suite de sa communication et de mettre à la disposition des délégations à ladite Assemblée des exemplaires du rapport préliminaire sur la situation sociale dans le monde et du programme d'action pratique concertée dans le domaine social.